TRYO

Société par actions simplifiée au capital de 65 952 euros

Siège social : 91, Avenue Marcel Pagnol, 06700 ST LAURENT DU VAR

392 768 362 RCS ANTIBES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 692 956 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**1 692 956 €**
A la réserve spéciale pour fonds propres	338 591 €
Le Solde, soit la somme de	1 354 365 €
A titre de dividendes	
Soit 328,57 € par action	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts versé à des personnes physiques s'élève à 26 942,74 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % versé à des personnes morales s'élève à 1 327 422,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Jean Pierre ABRIL



TRYO

Société par actions simplifiée au capital de 65 952 euros

Siège social : 91, Avenue Marcel Pagnol - 06700 ST LAURENT DU VAR

392 768 362 RCS ANTIBES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

LE PRESIDENT

Jean-Pierre ABRIL





(1) **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TRYO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : BOULEVARD MARCEL PAGNOL 06700 SAINT LAURENT DU VAR — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 2 7 6 8 3 6 2 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 739	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	763 899	1 547 766
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	377 545	1 372 825
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	723 561	409 374
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 080 217	1 646 270
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		3 200
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		1 313 286
		Prêts	BF	BG		209 117
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK	4 947 963	6 501 841
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		16 666
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		1 202 753
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		127 702
		Autres créances (3)	BZ	CA		2 463 457
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		584 787
		Disponibilités	CF	CG		1 397 554
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		40 488
		TOTAL (III)	CJ	CK		5 833 409
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	4 947 963	12 335 251

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 18 483 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Non recensée — Stocks : Non recensée — Créances : Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TRYO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 65 952)	DA	65 952
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 560
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 595
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	1 579 346
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 711 374
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 692 956
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 065 784
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	29 629
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	29 629
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 909 195
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	477 117
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 226
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 443 876
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 362 683
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	14 028
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	23 708
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	6 239 837
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 335 251

RENVOIS				
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
		Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 367 739
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TRYO — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	41 918 346	FB	FC	41 918 346
	Production vendue : biens *	FD	26 420	FE	FF	26 420
	Production vendue : services *	FG	396 024	FH	FI	396 024
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 340 791	FK	FL	42 340 791
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	9 057
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)				FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 214
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	42 354 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	32 246 496
	Variation de stock (marchandises)*				FT	15 473
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	120 535
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(6 749)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 430 508
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	396 106
	Salaires et traitements*				FY	2 909 610
	Cotisations sociales (10)				FZ	983 597
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)				GA	900 509
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	15 568
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	
	Autres charges (12)				GE	4 816
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	40 016 475
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 337 587
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	88 999
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1 561
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	195 908
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	286 468
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	145 758
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	145 758
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	140 710
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 478 297

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise SAS TRYO

Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 033
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 047
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	8 985
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	263 074
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	531 253
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	42 654 564
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	40 961 607
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 692 956

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	79 984
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	61 734
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	**A8**		Dont cotisations facultatives Madelin	**A10**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	**A11**
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						**HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges	612	
Produits exercice antérieur		14 033
Charges exercice antérieur	4 434	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Annexe

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex

Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TRYO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 12 335 251 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 692 957 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :
Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table reglementaire TG 05

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 314 404			2 314 404
Immobilisations incorporelles	**2 314 404**			**2 314 404**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 750 372			1 750 372
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 101 295	31 642		1 132 937
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 581 209	109 549		4 690 758
- Matériel de transport	11 277			11 277
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 474	980		24 454
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	5 346		2 146	3 200
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**7 472 971**	**142 171**	**2 146**	**7 612 997**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 314 726		1 439	1 313 287
- Prêts et autres immobilisations financières	230 563		21 445	209 118
Immobilisations financières	**1 545 289**		**22 884**	**1 522 405**
ACTIF IMMOBILISE	**11 332 664**	**142 171**	**25 030**	**11 449 805**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			142 171		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			**142 171**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	2 146				
Immobilisations financières	1 439		21 445		
Diminutions de l'exercice	**3 585**		**21 445**		

Amortissements des immobilisations

Annexe : Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			400 455	366 183		766 638
Immobilisations incorporelles			**400 455**	**366 183**		**766 638**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 20 ans	linéaire	126 640	96 620		223 260
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions		linéaire	144 924	9 362		154 286
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	643 261	80 301		723 562
- Installations générales, agencement et aménagements divers	1 à 20 ans	linéaire	2 702 441	343 370		3 045 811
- Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	8 809	2 467		11 277
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 ans	linéaire	20 924	2 206		23 130
- Emballages récupérables et divers		linéaire				
Immobilisations corporelles			**3 646 999**	**534 326**		**4 181 326**
TOTAL			**4 047 454**	**900 510**		**4 947 964**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 840 766 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	209 118	18 483	190 635
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	127 702	127 702	
Autres	2 463 457	2 463 457	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	40 489	40 489	
Total	**2 840 766**	**2 650 132**	**190 635**

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a etablir clients ttc	39 548
Organ soc prod à recevoir	1 257
Org soc. prod. à recevoir	1 304
Interets courus a recevoir	6 074
Total	**48 183**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 65 952,00 euros décomposé en 4 122 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 925 220
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 925 220**
Affectations aux réserves	385 150
Distributions	1 540 070
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**1 925 220**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	65 952				65 952
Primes d'émission	9 560				9 560
Réserve légale	6 464	131	131		6 595
Réserves générales	2 711 375				2 711 375
Réserves réglementées	1 194 328	385 019	385 019		1 579 346
Résultat de l'exercice	1 925 220	-1 925 220	1 692 957	1 925 220	1 692 957
Dividendes		*1 540 070*			
Total Capitaux Propres	**5 912 898**		**2 078 106**	**1 925 220**	**6 065 785**

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges	14 060	15 569			29 629
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**14 060**	**15 569**			**29 629**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		15 569			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 230 611 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 909 195	336 045	1 439 089	1 134 061
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	477 118	187 397	289 721	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443 877	1 443 877		
Dettes fiscales et sociales	1 362 684	1 362 684		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 028	14 028		
Autres dettes (**)	23 709	23 709		
Produits constatés d'avance				
Total	**6 230 611**	**3 367 740**	**1 728 810**	**1 134 061**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	683 259			
(**) Dont envers les associés	1 599			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 50 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 898 699	3 418 584	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**2 898 699**	**3 418 584**	

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact. a rec.ttc aut. frn marc.	7 086
Fact. a rec.ttc fourn.fg.fil.	27 836
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	80 697
Emprunts ets de crédit à - 1 an	10 497
Dette prov. pour conges payes	225 058
Dettes.prov.paie divers	210
dette.prov.particip.result.ent	263 074
Prov dette s pq	79 900
Charges soc. conges a payer	80 776
Organ.soc.charge a payer	39 895
abt tx apprentissage	2 585
abt effort construction	12 923
prov tascom	90 077
prov c3s	37 533
prov taxes diverses	6 314
Total	**964 461**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d avance	40 489		
Total	**40 489**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Alimentation	42 340 791	42 221 450
TOTAL	**42 340 791**	**42 221 450**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	16 525	
TOTAL	**16 525**	

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	88 999	89 118
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 561	1 442
Autres intérêts et produits assimilés	195 908	187 626
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**286 468**	**278 186**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	145 758	172 507
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**145 758**	**172 507**
Résultat financier	**140 710**	**105 679**

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 478 298	531 253	1 947 045
+ Résultat exceptionnel	8 986		8 986
- Participations des salariés	263 074		263 074
Résultat comptable	**2 224 210**	**531 253**	**1 692 957**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 100 902 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	403 607
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**403 607**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**100 902**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS TRYO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PAUSYBE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 89 personnes dont 3 apprentis et 8 handicapés.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	80
Cadres et ingénieurs	9
Total	**89**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts d'emprunts non échus	*519 886*
Autres engagements donnés	519 886
Total	**519 886**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	519 885

Annexe : Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 245 019 euros

TRYO

SAS au capital de 65 952 €
Siège social : 91 bld Marcel pagnol
06700 ST LAURENT DU VAR
RCS Antibes 392 768 362

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés de la société TRYO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la permanence et le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi ; nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société TRYO ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 17 juin 2026.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Signé par Olivier Rousset
Le 17 juin 2026



doc_nyZY
tx_DPnlKDJ4eDnv

SAS TRYO

BOULEVARD MARCEL PAGNOL

06700 SAINT LAURENT DU VAR

Bilan au 31 décembre 2025

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex
Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes
www.jca-experts.com

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex
Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes
www.jca-experts.com

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions				
informatiques, droits et valeurs similaires	2 739	2 739		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 311 665	763 899	1 547 766	1 913 949
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 750 372	377 546	1 372 826	1 478 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 132 937	723 562	409 375	458 034
Autres immobilisations corporelles	4 726 488	3 080 218	1 646 270	1 883 784
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 200		3 200	5 346
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 313 287		1 313 287	1 314 726
Prêts	209 118		209 118	230 563
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**11 449 805**	**4 947 964**	**6 501 842**	**7 285 210**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	16 666		16 666	9 917
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	1 202 753		1 202 753	1 218 226
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	127 702		127 702	164 812
Autres créances	2 463 457		2 463 457	2 042 883
Charges constatées d'avance	40 489		40 489	36 200
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				685 082
Actions propres				
Autres titres	584 787		584 787	
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	1 397 555		1 397 555	1 092 042
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**5 833 409**		**5 833 409**	**5 249 160**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**17 283 215**	**4 947 964**	**12 335 251**	**12 534 370**
(1) Dont à moins d'un an			*18 483*	*22 258*
(2) Dont à moins d'un an			*2 631 649*	*2 243 895*

J.CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	65 952	65 952
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 560	9 560
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	6 595	6 464
Réserves statutaires ou contractuelles	1 579 346	
Réserves réglementées		1 194 328
Autres réserves	2 711 375	2 711 375
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 692 957**	**1 925 220**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**6 065 785**	**5 912 898**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	29 629	14 060
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	**29 629**	**14 060**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 909 195	3 602 250
Emprunts et dettes financières diverses	477 118	436 259
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 227	7 162
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443 877	1 254 866
Dettes fiscales et sociales	1 362 684	1 277 537
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 028	21 716
Autres dettes	23 709	7 622
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**6 239 837**	**6 607 412**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**12 335 251**	**12 534 370**
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 367 740	3 444 720
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	41 918 346		41 918 346	41 742 290
Production vendue (biens)	26 420		26 420	24 717
Production vendue (services)	396 024		396 024	454 443
Chiffre d'affaires net	**42 340 791**		**42 340 791**	**42 221 450**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			9 057	39 975
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				61 865
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			4 215	335
Total produits d'exploitation (I)			**42 354 063**	**42 323 624**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			32 246 497	31 918 270
Variations de stock			15 473	50 649
Achats de matières premières et autres approvisionnements			120 535	129 611
Variations de stock			-6 750	-4 022
Autres achats et charges externes (1)			2 430 509	2 399 070
Impôts, taxes et versements assimilés			396 107	345 538
Salaires			2 909 611	2 805 906
Cotisations sociales			983 598	1 057 099
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			900 510	902 240
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			15 569	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			4 817	20 420
Total charges d'exploitation (II)			**40 016 475**	**39 624 779**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**2 337 588**	**2 698 845**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)			88 999	89 118
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			1 561	1 442
Autres intérêts et produits assimilés (2)			195 908	187 626
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**286 468**	**278 186**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			145 758	172 507
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**145 758**	**172 507**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**140 710**	**105 679**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**2 478 298**	**2 804 523**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes
J.CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)	**14 034**	**44 541**
Charges exceptionnelles (VIII)	**5 048**	**30 738**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**8 986**	**13 803**
Participation des salariés aux résultats (IX)	263 074	285 858
Impôts sur les bénéfices (X)	531 253	607 249
Total des produits (I+III+V+VII)	**42 654 565**	**42 646 351**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**40 961 608**	**40 721 131**
BENEFICE OU PERTE	**1 692 957**	**1 925 220**
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées	*79 984*	*78 030*
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TRYO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 12 335 251 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 692 957 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :
Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table reglementaire TG 05

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 314 404			2 314 404
Immobilisations incorporelles	**2 314 404**			**2 314 404**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 750 372			1 750 372
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 101 295	31 642		1 132 937
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 581 209	109 549		4 690 758
- Matériel de transport	11 277			11 277
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 474	980		24 454
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	5 346		2 146	3 200
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**7 472 971**	**142 171**	**2 146**	**7 612 997**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 314 726		1 439	1 313 287
- Prêts et autres immobilisations financières	230 563		21 445	209 118
Immobilisations financières	**1 545 289**		**22 884**	**1 522 405**
ACTIF IMMOBILISE	**11 332 664**	**142 171**	**25 030**	**11 449 805**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			142 171		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			**142 171**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	2 146				
Immobilisations financières	1 439		21 445		
Diminutions de l'exercice	**3 585**		**21 445**		

Amortissements des immobilisations

Annexe : Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			400 455	366 183		766 638
Immobilisations incorporelles			**400 455**	**366 183**		**766 638**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 20 ans	linéaire	126 640	96 620		223 260
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions		linéaire	144 924	9 362		154 286
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	643 261	80 301		723 562
- Installations générales, agencement et aménagements divers	1 à 20 ans	linéaire	2 702 441	343 370		3 045 811
- Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	8 809	2 467		11 277
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 ans	linéaire	20 924	2 206		23 130
- Emballages récupérables et divers		linéaire				
Immobilisations corporelles			**3 646 999**	**534 326**		**4 181 326**
TOTAL			**4 047 454**	**900 510**		**4 947 964**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 840 766 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	209 118	18 483	190 635
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	127 702	127 702	
Autres	2 463 457	2 463 457	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	40 489	40 489	
Total	**2 840 766**	**2 650 132**	**190 635**

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a etablir clients ttc	39 548
Organ soc prod à recevoir	1 257
Org soc. prod. à recevoir	1 304
Interets courus a recevoir	6 074
Total	**48 183**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 65 952,00 euros décomposé en 4 122 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 925 220
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 925 220**
Affectations aux réserves	385 150
Distributions	1 540 070
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**1 925 220**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	65 952				65 952
Primes d'émission	9 560				9 560
Réserve légale	6 464	131	131		6 595
Réserves générales	2 711 375				2 711 375
Réserves réglementées	1 194 328	385 019	385 019		1 579 346
Résultat de l'exercice	1 925 220	-1 925 220	1 692 957	1 925 220	1 692 957
Dividendes		*1 540 070*			
Total Capitaux Propres	**5 912 898**		**2 078 106**	**1 925 220**	**6 065 785**

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges	14 060	15 569			29 629
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**14 060**	**15 569**			**29 629**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		15 569			
Financières					
Exceptionnelles					

J.CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 230 611 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 909 195	336 045	1 439 089	1 134 061
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	477 118	187 397	289 721	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443 877	1 443 877		
Dettes fiscales et sociales	1 362 684	1 362 684		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 028	14 028		
Autres dettes (**)	23 709	23 709		
Produits constatés d'avance				
Total	**6 230 611**	**3 367 740**	**1 728 810**	**1 134 061**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	683 259			
(**) Dont envers les associés	1 599			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 50 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 898 699	3 418 584	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**2 898 699**	**3 418 584**	

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact. a rec.ttc aut. frn marc.	7 086
Fact. a rec.ttc fourn.fg.fil.	27 836
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	80 697
Emprunts ets de crédit à - 1 an	10 497
Dette prov. pour conges payes	225 058
Dettes.prov.paie divers	210
dette.prov.particip.result.ent	263 074
Prov dette s pq	79 900
Charges soc. conges a payer	80 776
Organ.soc.charge a payer	39 895
abt tx apprentissage	2 585
abt effort construction	12 923
prov tascom	90 077
prov c3s	37 533
prov taxes diverses	6 314
Total	**964 461**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d avance	40 489		
Total	**40 489**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Alimentation	42 340 791	42 221 450
TOTAL	**42 340 791**	**42 221 450**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	16 525	
TOTAL	**16 525**	

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	88 999	89 118
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 561	1 442
Autres intérêts et produits assimilés	195 908	187 626
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**286 468**	**278 186**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	145 758	172 507
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**145 758**	**172 507**
Résultat financier	**140 710**	**105 679**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 478 298	531 253	1 947 045
+ Résultat exceptionnel	8 986		8 986
- Participations des salariés	263 074		263 074
Résultat comptable	**2 224 210**	**531 253**	**1 692 957**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 100 902 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	403 607
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**403 607**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**100 902**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS TRYO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PAUSYBE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 89 personnes dont 3 apprentis et 8 handicapés.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	80
Cadres et ingénieurs	9
Total	**89**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts d'emprunts non échus	*519 886*
Autres engagements donnés	519 886
Total	**519 886**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	519 885

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe : Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 245 019 euros

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes